GAZ DE SCHISTE : UNE SOLUTION OU UN PROBLÈME POUR L'AVENIR ?

SYNTHÈSE DU DÉBAT DU 22 JUIN 2011

RhôneAlpes Région

INTRODUCTION

Dès octobre 2010, la région Rhône-Alpes, en cohérence avec ses politiques de préservation de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques, d'aménagement harmonieux du territoire et de soutien à une agriculture plus durable, adopte un premier vœu (n°032) où elle demande au ministère de l'Écologie d'annuler son arrêté du 1er mars 2010 qui accordait un permis de recherches des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de Montélimar », aux sociétés Total E&P France et Devon Énergie Montélimar SAS, et de tout autre permis du même type sur le territoire régional.

Face à l'entêtement du gouvernement, l'Assemblée régionale, en février 2011, renforce sa position et vote, en séance plénière, une délibération marquant son opposition à toute extraction des gaz de schiste dans la Région, et réaffirme son soutien aux collectivités locales opposées aux recherches programmées.
Elle souligne également la nécessité d'organiser un débat public sur ce sujet, débat qu'aurait dû organiser la Commission nationale de débat public au titre des « options générales en matière de développement durable ».

Convaincue de l'importance d'un tel débat, la Région prend les devants et organise le 22 juin 2011 une conférence-débat sur les gaz de schiste.

EXTRAIT DE L'INTRODUCTION À LA CONFÉRENCE-DÉBAT DE M. JEAN-JACK QUEYRANNE, PRÉSIDENT DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

« Il est nécessaire de travailler en concertation avec les citoyens pour construire des consensus sur de nombreux sujets de société et notamment sur la stratégie énergétique de demain. Pour cette raison, la Région a souhaité organiser un large débat associant tous les acteurs impliqués sur le sujet. Je remercie tous les intervenants qui ont accepté de jouer avec nous le jeu de la transparence et de l'ouverture.
Je souhaite qu'ensemble nous abordions sereinement toutes les questions que soulève l'exploration des gaz de schiste. Au-delà, nous devrons avec ce premier débat ouvrir d'autres réflexions pour repenser le modèle énergétique national et territorial.
Je souhaite enfin que nous fassions ici la démonstration que ce débat, jusqu'à maintenant refusé par l'État, est non seulement possible mais qu'il est indispensable pour faire progresser la démocratie. »

Cette initiative est pilotée, depuis le départ, par un groupe d'élus de la majorité :
- Michèle Eybalin, élue du Parti socialiste,
- Benoît Leclair et Olivier Keller, élus d'EELV (Europe Écologie les Verts),
- Corinne Morel-Darleux, élue du Front de gauche.

LA CONFÉRENCE-DÉBAT

Pendant près de quatre heures, une centaine de participants, avec l'éclairage de quelques experts et techniciens, ont en effet échangé sereinement autour des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et politiques que soulève l'extraction des gaz de schiste.

Industriels de la filière, agriculteurs, professionnels du tourisme, représentants de l'État, élu(e)s locaux (locales) et régionaux (régionales), associations et collectifs citoyens : tous ont progressé ensemble dans leur compréhension de ces enjeux. Une étape incontournable avant l'expression de positions peu contrastées questionnant la pertinence des permis accordés début 2010.

Au-delà de l'exercice réussi de participation démocratique, on retiendra de ce débat quelques faits saillants :

- L'impossibilité à ce jour de statuer sur l'intérêt intrinsèque de l'extraction des gaz de schiste du fait du manque significatif, aux niveaux national et international, d'informations, de retours d'expériences, d'études indépendantes et de savoir-faire pour gérer les risques générés par la technique d'extraction.

- Une demande forte des citoyens de dialogue, de débats, de concertations et de transparence de la part du gouvernement et des industriels. L'opacité sur ce dossier ne fait que renforcer l'inquiétude et la suspicion, notamment celles des citoyens qui résident dans les zones où ont été attribués les premiers permis.

- L'urgente nécessité de réformer le Code minier au profit d'un texte permettant d'organiser les arbitrages entre les enjeux du développement local et l'intérêt national.

- L'intérêt, salué par tous, d'un scénario énergétique fondé sur la sobriété et l'efficacité énergétique et sur le développement massif des énergies renouvelables, venant en contrepoint de la logique prédominante du « produire toujours plus » aujourd'hui confrontée aux impacts préoccupants de cette fuite en avant.

Face aux demandes de ses concitoyens, la région Rhône-Alpes s'est engagée à poursuivre les débats en différents points du territoire et à maintenir une pression sur les décisions nationales afin que soient respectés les intérêts des citoyens face aux intérêts nationaux.

DÉROULÉ DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT ET LISTE DES PARTICIPANTS

Trois grandes parties ont structuré le débat animé par Bruno Rebelle, Directeur général de la société Transitions.

1 - Présentation des faits et des enjeux

2 - Peut-on exploiter cette ressource proprement ?

3 - Peut-on se passer de cette ressource ?

Plusieurs experts sont intervenus pour éclairer les échanges :

- Mme Hélène Bras, avocate au barreau de Montpellier
- M. Bruno Courme, Directeur Europe de Total Gaz non conventionnels
- Mme Françoise Elbaz Poulichet, Directrice de recherche au CNRS, laboratoire d'hydro-sciences à Montpellier
- M. Philippe Ledenvic, Dreal, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement -représentant de l'État
- M. Patrick Mundler, économiste du monde rural et de l'environnement, chercheur au laboratoire d'économie rurale de l'Institut supérieur d'agronomie de Rhône-Alpes (ISARA)
- M. Thierry Salomon, président de l'association Négawatt
- M. Michel Seranne, chercheur au laboratoire CNRS de géosciences à Montpellier
- M. Roland Vially, géologue de l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles

SOMMAIRE

I. Quelques données factuelles **6**

1.1. Gaz de schiste : de quoi s'agit-il ? 6

1.2. La méthode d'extraction : la fracturation hydraulique 7

1.3. L'état des ressources estimées dans le monde, en France et en région Rhône-Alpes 8

1.4. La situation juridique et politique en France 10

2. Les risques et les nuisances générés par les gaz de schiste **12**

2.1. L'impact sur la ressource en eau 12

2.2. Les risques liés aux adjuvants dans le liquide de fracturation 15

2.3. La fracturation hydraulique peut-elle générer des séismes ? 17

2.4. L'impact des gaz de schiste sur les changements climatiques 18

2.5. Les nuisances locales 18

2.5.1. un trafic important de camions 18

2.5.2. un impact paysager préoccupant 18

3. Quelle compatibilité avec le développement local ? **19**

3.1. L'intérêt général versus l'intérêt de court terme 19

3.2. Les bénéfices privés et les charges collectives 21

3.3. Les conditions d'un contrôle citoyen pour recréer de la confiance. 22

4. Peut-on se passer de cette ressource ? **23**

4.1. Quel scénario énergétique pour demain ? 23

4.2. Les gaz de schiste : un facteur d'indépendance énergétique ? 25

4.2. Dispose-t-on des connaissances suffisantes ? 25

5. Synthèses par les élus régionaux **26**

6. Quelle suite donner à ce débat ? **28**

1. QUELQUES DONNÉES FACTUELLES

1.1. GAZ DE SCHISTE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le gaz de schiste, dit gaz non conventionnel, est un gaz que l'on trouve sous forme relativement diffuse dans des roches très denses : les schistes. Qu'il soit conventionnel ou non conventionnel, le gaz est après extraction le même. Ce qui diffère, c'est la technique d'extraction. Pour aller récupérer ces gaz dans la roche, il est indispensable de recourir à la méthode de fracturation hydraulique.

Précisions apportées lors du débat par M. Courme, Directeur Europe de Total Gaz non conventionnels :

« Le forage horizontal, on en fait depuis plus de 30 ans. La France a été parmi les premières à en faire dans le bassin du sud-ouest, sur le gisement de Lacq. Et la fracturation hydraulique, nous en faisons depuis 1947, je crois. Ces technologies sont bien connues depuis qu'on les exploite dans les gisements conventionnels. Ce qui est non conventionnel, c'est l'application de ces technologies à des réservoirs qui étaient jusqu'ici considérés comme non développables et qui, à l'aide de ces techniques, le deviennent. Le problème de ce type de roche, ce n'est pas une question de porosité mais de perméabilité. Il faut faciliter l'écoulement (du gaz) dans une roche qui ne le permet pas naturellement. »

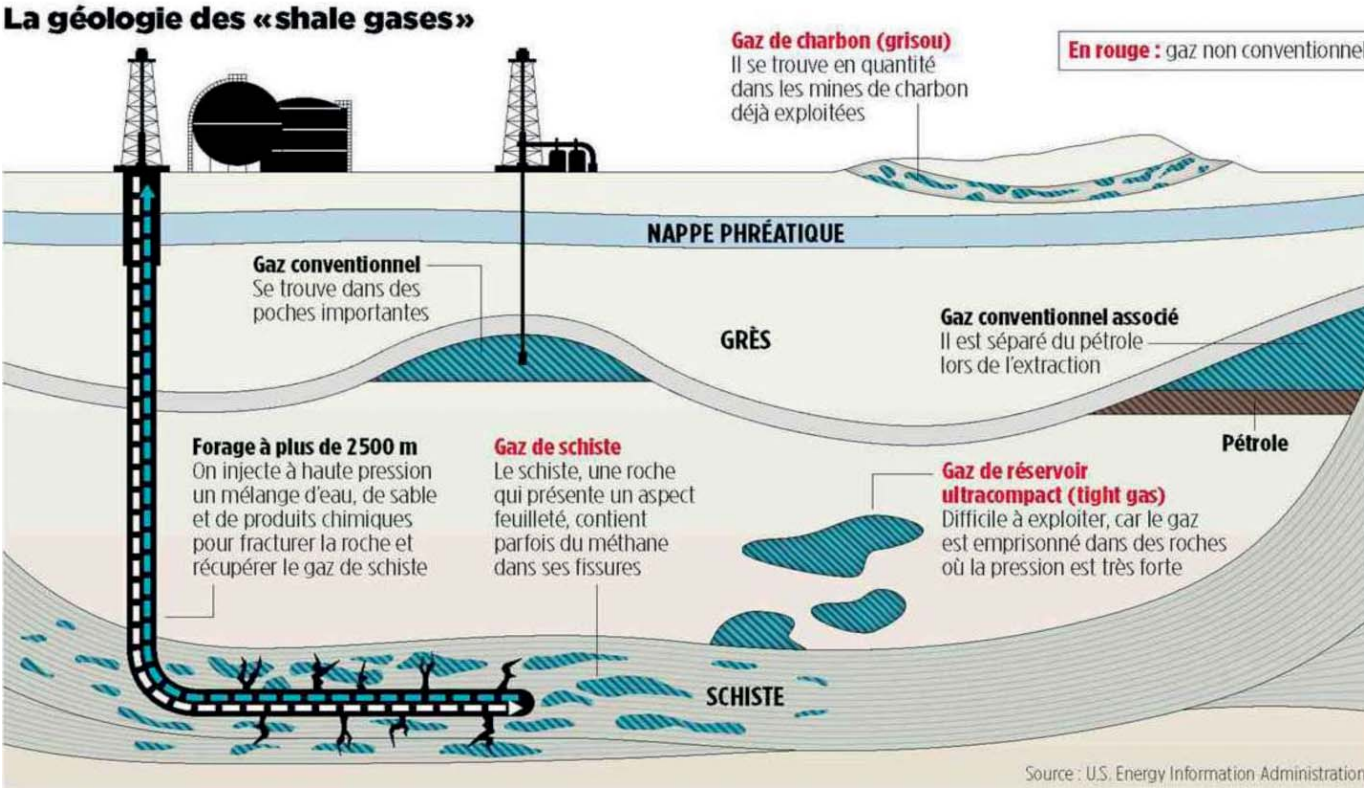

1.2. LA MÉTHODE D'EXTRACTION : LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

À ce jour, le principal problème autour des gaz de schiste concerne la méthode d'extraction par fracturation hydraulique.
L'extraction des gaz (non conventionnels) contenus dans des couches géologiques peu perméables impose de multiplier les forages horizontaux et les opérations de fracturation afin de rendre plus perméable une couche qui ne l'est pas naturellement.

Pour récupérer le gaz contenu dans des micro-poches, il est nécessaire de faire de nombreux forages horizontaux afin de « faire des trous » dans la roche qui n'est pas naturellement poreuse. La technique porte le nom de fracturation.

Pour faire cette fracturation, on injecte de l'eau sous pression, avec un certain nombre d'adjuvants : du sable et des produits chimiques, de façon à ce que les fracturations que l'on provoque avec l'eau sous pression restent ouvertes pour permettre au gaz de s'échapper. On parle alors de fracturation hydraulique.
Rappelons que quand on exploite du gaz dit conventionnel, on fait aussi de la fracturation.

Mais le gaz dit conventionnel est concentré dans des réservoirs naturels situés dans des roches beaucoup plus poreuses. Les fracturations hydrauliques dans ce cas-là sont beaucoup moins nombreuses et ne demandent pas d'adjuvants complémentaires.

« Le problème que nous rencontrons est qu'il n'y pas d'autre technique pour exploiter les gaz de schiste. On ne va pas tourner autour du pot : si l'on interdit la fracturation hydraulique, personne ne va s'amuser à contourner la loi en utilisant une autre méthode. L'université de Pau travaille aujourd'hui sur une autre technique que la fracturation, une technique par arc électrique, mais c'est ce que l'on appelle dans notre jargon de la "recherche blue sky", dont les résultats seront, peut-être, disponibles dans 20 ans. Il n'y a aucune garantie de succès, mais quelque chose est tenté. » **Bruno Courme**

De nombreuses interrogations ont été émises pour savoir si les techniques d'exploration étaient différentes des techniques d'exploitation. L'explication donnée par le représentant de l'industrie démontre bien que dès l'instant où la phase de forage commence, les techniques mises en œuvre sont absolument identiques, que l'on soit en phase d'exploration ou d'exploitation.

Bruno Courme : *« Il y a plusieurs phases dans la technique d'exploration. Si vous voulez aller jusqu'au bout de l'exploration et avoir un minimum d'indications sur les volumes de ressources, vous avez besoin de vous mettre en configuration de production. Les techniques sont donc les mêmes. Pour la phase d'exploration comme pour la phase d'exploitation, vous allez utiliser la fracturation hydraulique, vous vous mettez en condition d'un puits de production.*
(…) Je peux vous parler du programme qui a été soumis à l'administration.
Il comprend trois phases.

▶ ***Une première phase d'étude**, d'une durée de deux ans, consiste à reprendre toutes les données géologiques qui existent sur la région. (…) À l'issue de cette première phase, on prend la décision ou non de continuer. Aujourd'hui, en juin 2011, on est toujours dans cette première phase.*

▶ ***La deuxième phase** permet d'acquérir plus d'informations sur le réservoir. Cette étape est nécessaire car les données étudiées en phase 1 sont anciennes et enregistrées pour répondre aux questions que l'on se pose aujourd'hui. Donc, dans cette deuxième phase on fait un puits, généralement vertical, et on utilise ce que l'on appelle des carottes. C'est une opération qui n'a rien de spécifique au gaz de schiste. On procède alors à un certain nombre d'analyses sur ces carottes pour essayer de voir, d'une part, quelle est la richesse du caillou en gaz, et d'autre part, quelle est sa nature minéralogique, quels sont les grains qui sont dedans et qui vous donneront une première indication de la facilité avec laquelle vous pourrez éventuellement casser ce caillou, c'est-à-dire procéder à la fracturation. C'est une étape indispensable et déterminante. Je prends un exemple : en Suède, la société Shell avait un projet gaz de schiste qu'elle a arrêté suite aux résultats obtenus lors de cette deuxième phase.*

▶ *Si en revanche les résultats sont positifs, vous passez à* ***la troisième phase****. On se met alors dans des conditions réelles de production. On fait un drain horizontal, et on fracture hydrauliquement cette roche. On voit alors combien le réservoir produit de gaz. Cela nous permet de faire des estimations précises sur la ressource disponible, et de calculer si le développement de ce projet est économiquement rentable.*

Donc oui, les techniques sont les mêmes lors de la phase 3 d'exploration et lors de la phase d'exploitation qui suivra si le gisement est intéressant. »

Compléments apportés par M. Roland Vially : *« La seule différence entre la phase d'exploration et celle d'exploitation, c'est que pour la phase d'exploration on fera un, deux ou trois puits, alors que dans la phase d'exploitation ce sera quelques centaines de puits. C'est complètement différent. »*

1.3. L'ÉTAT DES RESSOURCES ESTIMÉES DANS LE MONDE, EN FRANCE ET EN RÉGION RHÔNE-ALPES

Cette carte présente les gisements de gaz de schiste estimés selon les profils géologiques des sous-sols.

En Europe, deux pays sont particulièrement concernés : la France et la Pologne. L'exploitation est effectivement engagée aux États-Unis, devenus aujourd'hui exportateurs de gaz grâce à leurs ressources de gaz non conventionnels supérieures à celles de gaz conventionnels. Des explorations sont en cours au Canada et en Chine. Aucun gisement n'est encore entré en exploitation en Europe.

Dans un certain nombre de ces régions, la contestation se développe. C'est le cas aux États-Unis, au Québec, et de plus en plus en France. L'Afrique du Sud a prononcé un moratoire sur l'exploitation de ces gaz.

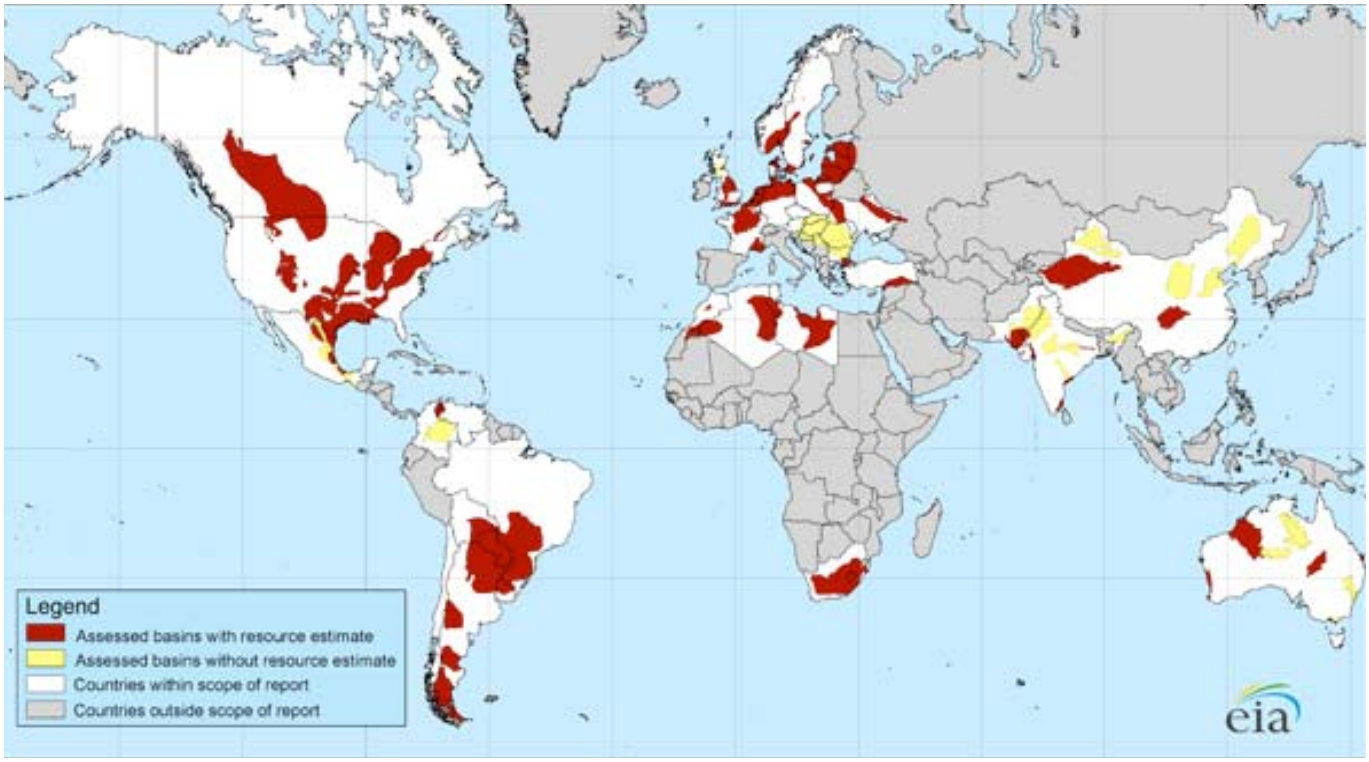

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS :

- **Selon l'Agence internationale de l'énergie, il y aurait quatre fois plus de réserves de gaz non conventionnels que de gaz conventionnels. Toutefois, ces chiffres évoluent de 0 à 10 selon les études.**

- **75 % des ressources de gaz conventionnels sont exploitables, alors que seulement 20 à 40 % des ressources de gaz non conventionnels, et en particulier de gaz de schiste, sont utilisables.**

- **Les réserves de gaz conventionnels sont estimées à 60 ans et, selon les estimations, les gaz de schiste pourraient compléter ces réserves de 20, 30 ou 50 ans.**

- **En France, il y aurait 5 000 milliards de mètres cubes techniquement récupérables sur le territoire français, ce qui correspond à 100 ans de consommation nationale.**

- **En Rhône-Alpes, sur les trois permis d'exploration accordés puis finalement stoppés, le gisement exploitable pourrait atteindre 500 milliards de mètres cubes de gaz de schiste. Sachant que l'on importe 50 milliards de mètres cubes de gaz par an, cela représente dix années de consommation.**

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT SUR LES ESTIMATIONS DES GAZ NON CONVENTIONNELS

Bruno Rebelle : *« Le volume de gaz de schiste exploitable est-il estimé à partir des profils géologiques, de la compréhension que l'on a de la géologie ? »*

Bruno Courme : *« Exactement. Cela dépend de la surface de votre bassin, de l'épaisseur supposée de votre couche, et d'une teneur en gaz. On se rend bien compte que suivant la connaissance que l'on a du bassin géologique, cela évolue énormément. Ensuite, vous ajoutez un facteur de récupération. Quand c'est un gisement déjà développé, comme aux États-Unis, on a une certaine connaissance de ce chiffre. Quand c'est un bassin qui n'est pas développé, on ne sait pas trop. Les chiffres annoncés de 20 % à 40 % de récupération sont pour moi très optimistes. Si je voulais mettre une fourchette, je dirais de 10 % à peut-être 25 %. (…)*
La seule chose sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est que les estimations mondiales des ressources en gaz de schiste peuvent être très élevées, mais qu'elles sont extrêmement incertaines. En France, cela peut aller de zéro à beaucoup. Mais le zéro est possible. On ne sait pas s'il y a quelque chose à exploiter. »

Bruno Rebelle : *« L'un des éléments de l'équation étant que pour savoir si c'est zéro ou pas, il faut faire des puits d'exploration ? »*

Bruno Courme : *« Tout à fait. En Europe, de manière générale on connaît assez mal le sous-sol profond. »*

1.4. LA SITUATION JURIDIQUE ET POLITIQUE EN FRANCE

En 2007, trois dossiers de demandes d'autorisation d'exploration de gaz de schiste avaient été déposés auprès du ministère de l'Écologie.

- les permis de Nant et de Villeneuve-de-Berg par Schuepbach Energy LLC
- le permis de Montélimar par Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS.

En mars 2010, ces trois permis ont été approuvés par le ministère de l'Écologie. Mais ce n'est qu'en octobre 2010 que les élus locaux et les populations ont été informés de cette décision.

En octobre 2010, la région Rhône-Alpes annonce son opposition à ces explorations sur son territoire. Une mobilisation citoyenne s'organise dans la Région.

Suite aux mobilisations, l'État réagit et missionne conjointement le Conseil général des industries extractives et le Conseil général de l'écologie et du développement durable pour l'élaboration d'un rapport technique sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Un premier rapport intermédiaire est sorti en mai, et le rapport final, normalement prévu début juin, n'a toujours pas vu le jour.
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Nathalie-KOSCIUSKO-MORIZET-et-Eric,22415.html

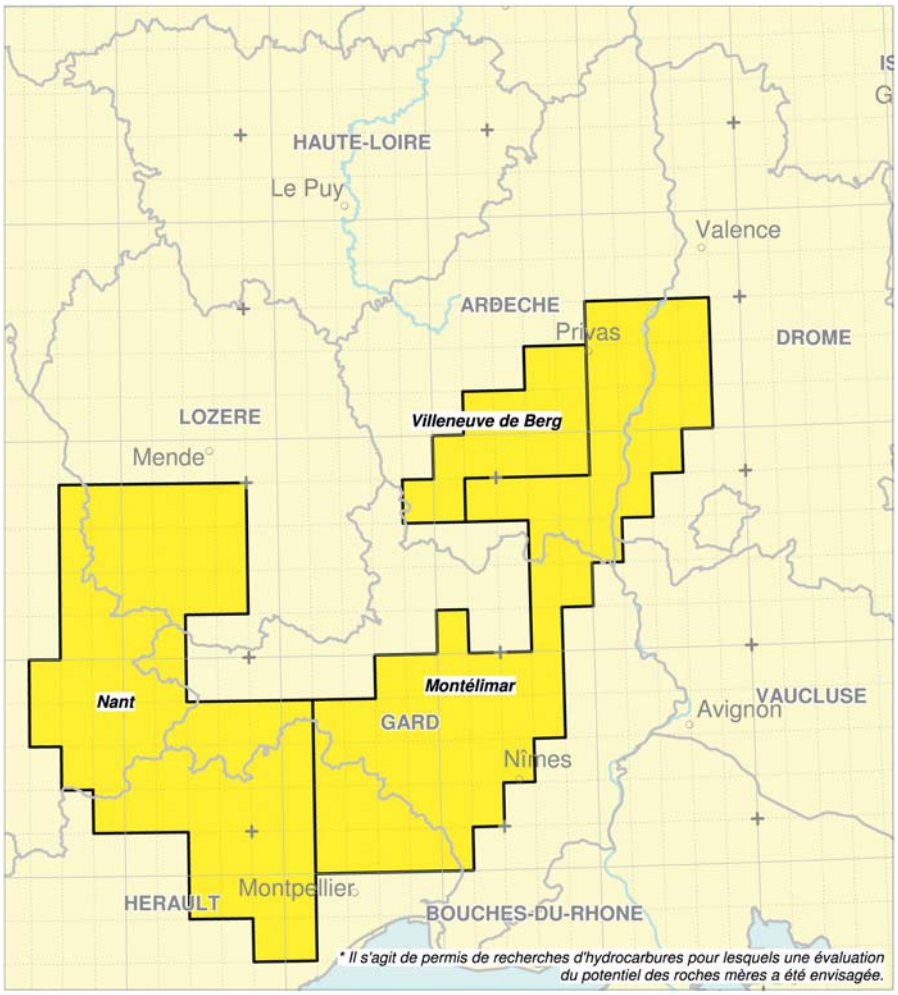

DGEC/DE-Bureau Exploration Production des Hydrocarbures - 06.05.2011 / SL

Du côté de l'Assemblée nationale, une mission parlementaire est menée par M. Philippe Martin (PS) et M. François-Michel Gonnot (UMP), qui aboutit à des conclusions radicalement opposées. *http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3517.asp*

Le 30 juin 2011, la loi sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste est adoptée par le Parlement. Elle interdit le recours à la fracturation hydraulique mais autorise toutefois les « expérimentations réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public » (article 4.).

À savoir que d'autres demandes de permis, notamment dans le nord de la région Rhône-Alpes, ont été envisagées mais n'ont pas encore été déposées officiellement par les industriels.

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

Hélène Bras défend les collectivités territoriales qui contestent les permis attribués par le gouvernement : *« On a le sentiment qu'il y a quand même eu une réactivité rapide après ce débat sur les gaz de schiste. Pourquoi ?*

Quand on compare avec ce qui a été fait pour les OGM, on a tout de même mis 12 ans pour obtenir le moratoire alors que là, finalement, en cinq mois, le législateur, toutes tendances politiques confondues mais également les collectivités territoriales se sont saisies de ce débat et ont avancé à marche forcée en poussant le gouvernement à prendre un certain nombre d'initiatives. On a découvert l'existence de ces permis fort tardivement. On s'est rendu compte que juridiquement parlant il était difficile de les contester. Pour autant, on a mis en œuvre un certain nombre de procédures visant néanmoins à ce qu'ils prennent fin. (…) »

Bruno Rebelle : *« Qu'en est-il de l'exploration à titre expérimental ? Sera-t-elle autorisée ou pas ? »*

Hélène Bras : *« Là encore, on peut faire un parallèle avec ce qui s'était passé pour les OGM, où l'on avait bien vu qu'il y avait une dichotomie entre les essais, les expérimentations et la commercialisation, c'est-à-dire la mise en culture à grande échelle.*

En l'état actuel de la situation, les permis qui sont contestés sont des permis d'exploration d'une durée de trois ou cinq ans, qui éventuellement pourront aboutir à des concessions, c'est-à-dire des permis d'exploitation. Les sociétés qui sont bénéficiaires de ces permis d'exploration ont quasiment un droit acquis et seront les seules à pouvoir obtenir une concession. C'est la raison pour laquelle elles ne souhaitent pas lâcher ces permis. (…) Suite aux pressions sur le gouvernement, il y a eu des modifications de texte entre le Sénat et l'Assemblée, qui au départ avait dit "interdiction" pour finalement réintroduire cette notion d'expérimentation. Dans le dernier texte, l'expérimentation n'est plus dans l'article 1 mais se retrouve dans l'article 4. Avec une différence majeure, c'est que dans l'article 1 du Sénat on prévoyait une expérimentation avec enquête publique, alors que dans le dernier texte il n'y a plus d'enquête publique prévue mais simplement un "contrôle public". Si c'est aussi bien contrôlé que ce qui a été fait au moment de la délivrance des permis, le public n'aura pas connaissance ce qu'il y a dans les dossiers. On peut donc s'interroger sur ce que sera ce contrôle public.

Le texte tel qu'il sera voté, et vraisemblablement promulgué, n'est pas satisfaisant parce que, encore une fois, au début, le Premier ministre lui-même et ensuite les deux ministres avaient annoncé que l'abrogation était sûre et certaine.

Aujourd'hui, on n'est absolument pas sûr qu'il y aura une abrogation puisque, encore une fois, on s'en remet aux titulaires des titres miniers pour que dans le délai de deux mois ils remettent un rapport ou une promesse éventuelle de ne pas utiliser cette technique de fracturation – ce qu'ils feront vraisemblablement pour ne pas perdre le bénéfice de ces permis. Nous sommes donc dans une situation qui a beaucoup bougé mais qui n'est pas totalement satisfaisante. »

2. LES RISQUES ET LES NUISANCES GÉNÉRÉS PAR LES GAZ DE SCHISTE

Dans la mesure où il n'y a pas de retour d'expérience en Europe, les chiffres et les estimations sont tirés de l'expérience américaine, qui est la plus ancienne sur le sujet. Les risques et/ou nuisances liés à la fracturation hydraulique sont nombreux et reconnus par l'ensemble des acteurs : industriels, État, collectivités, ONG de protection de l'environnement, collectifs de citoyens…

Mais selon les acteurs, certains risques sont plus ou moins importants et/ou peuvent être quasi inexistants grâce à des méthodes industrielles très pointues. Le principal argument avancé en faveur de l'exploitation des gaz de schiste en Europe repose sur le fait que la législation européenne serait beaucoup plus contraignante, et qu'elle mettrait donc les États membres à l'abri des problèmes qui ont pu être constatés aux États-Unis.

2.1. L'IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Il faut entre 10 000 et 20 000 mètres cubes d'eau pour un puits de fracturation qui va produire entre 14 000 et 19 000 mètres cubes de gaz par jour sur une durée de vie qui peut aller jusqu'à 15 ans.
Ces volumes importants laissent penser que l'exploitation des gaz de schiste constituera une très forte pression sur les ressources en eau. Une tension qui risque de s'accroître avec les changements climatiques.

Sont ajoutés à l'eau des adjuvants chimiques et du sable. Le tout est injecté, sous très forte pression, dans la roche. Outre le problème de quantité d'eau consommée, des inquiétudes se font jour concernant la possible pollution des eaux souterraines.

Enfin, une fois qu'on a injecté le liquide de fracturation (eau + adjuvants + sable), il faut le remonter et le retraiter. Sait-on retraiter un tel liquide ? Qui se charge du traitement ? Qui contrôle ? Quels sont les risques ?

Les divers adjuvants chimiques injectés dans l'eau peuvent avoir des caractéristiques cancérigènes ou des effets endocriniens.

En mars 2011, le New York Times a révélé, entre autres, que l'eau rejetée de nombreux puits est radioactive. *http://www.nytimes.com/2011/02/27/us/27gas.html?_r=1&pagewanted= 1&ref=us*

Les risques de contaminations des nappes phréatiques, soit par l'effet de fracturation, soit par la diffusion de ces produits, sont donc bien réels.

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT

Françoise Elbaz Poulichet : *« Les zones où ont été délivrés les permis d'exploitation des gaz de schiste recouvrent des zones karstiques qui abritent des ressources stratégiques en eau. Un karst, c'est un gruyère et c'est très difficile de faire proprement des trous dans du gruyère. Même des forages pour l'exploitation de la ressource en eau posent parfois des problèmes.*

Il est donc impossible à ce jour d'étanchéifier à 100 % "les tuyaux" par lesquels passeront, à l'aller et au retour, le liquide de fracturation composé d'eau, d'adjuvants chimiques et de sable, et auquel s'ajoutera, au retour, le gaz exploité. On peut être confronté à ce que l'on appelle des défauts de "casing", d'étanchéité. Des produits de forage ou des fluides de fracturation peuvent donc être mélangés à la ressource en eau.

Si cela arrive dans le cas d'aquifère karstique, ce risque a des conséquences très lourdes puisque, même si l'on se rend compte d'une pollution, les transferts sont tellement rapides qu'il faut fermer rapidement l'alimentation en eau des agglomérations adjacentes. Dans le cas du permis de Nant, c'est toute l'alimentation en eau de la ville de Montpellier qui devrait être fermée en cas de problème.

L'autre préoccupation, c'est qu'au moment de la fracturation hydraulique on mette en contact des aquifères profonds et qu'on les fasse remonter dans la ressource karstique.

On sait que des connexions naturelles existent. Par exemple, dans la source du Lez, on a des remontées d'eau profonde à certaines périodes de l'année, par exemple en période de crue. Le risque est donc que les fluides de fracturation ou du gaz, du méthane, comme cela s'est produit à certains endroits aux États-Unis, puissent polluer cette ressource en eau qui est, je le répète, très fragile. »

Bruno Rebelle *: « Sur ce sujet de l'eau, M. Courme va peut-être aller dans le même sens ? »*

Bruno Courme : *« Le sujet de l'eau est en effet un sujet critique. Je pense qu'il faut séparer la question des risques et la question des nuisances ou des contraintes. Les nuisances et contraintes sont le volume d'eau que l'on devra utiliser et la façon dont on amène les matériaux nécessaires, dont l'eau, sur les sites de forage. Cet acheminement se fait le plus souvent par camion. C'est ce que l'on appelle des contraintes parce qu'on a du mal à y échapper si l'on se lance dans une exploitation de ce type.*

En matière de risques, il y a trois grands types de contamination possible :

- *La contamination des aquifères via la fracturation hydraulique ou via le réservoir. On (Total)n'y croit pas, on ne pense pas que ce soit plausible aux profondeurs auxquelles on se trouve.*
- *Le risque qui nous paraît important c'est le risque d'étanchéité, que Mme Elbaz Poulichet a mentionné. C'est un problème classique dans l'industrie pétrolière, qui n'a rien à voir avec le gaz de schiste. Quand vous faites un forage géothermique, vous prenez le risque de mettre en connexion deux aquifères qui sont à des salinités différentes, et de contaminer un aquifère d'eau douce avec un aquifère salin. C'est quelque chose de connu, c'est le b.a.-ba du forage pétrolier.*
- *Le dernier risque que l'on voit, qui existe aussi et qui est inhérent à toute industrie chimique, c'est un risque de déversement en surface. Par exemple, un déversement d'un camion qui contient des produits. »*

M. Bruno Courme a également commenté les risques de pollutions présentés dans le documentaire Gasland : *« Ce qui s'est passé aux États-Unis, c'est que vous avez des compagnies qui ont travaillé –et les Américains l'admettent aujourd'hui– trop vite, avec une législation qui n'était pas adaptée, et qui ont travaillé comme des cochons.*
(…) Qu'est-ce qu'ils se sont amusés à faire ?
Quand on fait un forage pétrolier, vous mettez ce fameux casing, qui est un tube métallique pour protéger et isoler les aquifères supérieurs que vous traversez, avant d'aller exploiter votre gisement. Vous avez plusieurs tubes métalliques les uns dans les autres (un forage pétrolier c'est comme une longue-vue à l'envers) et vous cimentez tout cela.
On appelle ce manchon l'annulaire.
Ces gens-là ont trouvé du gaz (conventionnel) dans les niveaux supérieurs qui n'ont rien à voir avec les couches géologiques où ils recherchaient du gaz de schiste. Ils se sont dit : "On va gagner de l'argent, on va les produire par l'annulaire." C'est-à-dire entre deux casings. Pour nos foreurs à nous, c'est une hérésie. Vous mettez en danger l'architecture de votre puits. Il ne faut jamais faire cela. Il y a bien eu pollution sur plusieurs puits. Pour nous, cette pollution est due au fait que les exploitants ont mal travaillé. »

Plusieurs participants se sont interrogés sur les garanties que pouvaient apporter, en France, les exploitants, dans la mesure où la seule expertise en matière de fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de schiste est détenue par des entreprises de services américaines, celles-là même qui, selon le représentant de l'industrie, auraient « mal travaillé ». Bruno Courme et Roland Vially ont tous deux confirmé qu'effectivement il n'y a pas d'autres expertises que celles des spécialistes américains sur le sujet.

Bruno Courme : *« Dans les discussions que nous avons eues avec les gens des mines par exemple, ils sont bien conscients que si un jour on envisageait de développer cela (la fracturation hydraulique pour les gaz de schistes), il faudrait que des entreprises françaises le fassent. Vous avez des entreprises de services françaises qui peuvent très bien se développer là-dedans. »*

Bruno Courme a cependant reconnu que le développement d'une expertise française en la matière qui serait plus précautionneuse des modes réglementaires européens prendrait du temps.

Alain Chabrolle, vice-président du Conseil régional, en charge de la santé et de l'environnement : « *On parle beaucoup du sud de la région Rhône-Alpes. Je me permets d'insister sur les permis envisagés dans le nord de la région, grosso modo Léman, Annecy, le département de l'Ain, et jusqu'à Lyon. Et là se posent aussi de sérieux problèmes concernant la ressource en eau, que ce soit la plaine de l'Ain qui est en complète connexion avec la nappe alluviale du Rhône (…) qui alimentent ni plus ni moins que 1,2 million d'habitants du Grand Lyon.*

Je voudrais insister, et notamment en cette période de sécheresse, sur la complexité et la multiplicité des usages de l'eau. Ajouter une complexité supplémentaire dans les conditions actuelles ne nous semble absolument pas raisonnable. Les problèmes de pollution dus au forage et à la fracturation hydraulique entraînent des problèmes d'irréversibilité. »

Bruno Rebelle : *« Que fait-on de l'eau qui remonte ? Comment la traite-t-on ? »*

Bruno Courme : *« L'eau n'est pas un sujet nouveau pour les pétroliers. La technologie est connue. Les compagnies, comme Veolia par exemple, ont des technologies qu'elles proposent pour ce genre de choses. L'eau que l'on va sortir avec les gaz de schiste est la même que celle qu'on sort via les puits de pétrole. (…) Cette eau n'est pas mise dans une centrale d'épuration. »*

Françoise Elbaz Poulichet : *« On peut faire un bassin de rétention où on laisse l'eau s'évaporer, pour la séparer du sel. Ensuite, l'eau résiduelle doit être retraitée, et donc amenée via des camions-citernes vers des stations de traitement des eaux car les industriels, pour des raisons de coûts, ne peuvent pas construire une station de traitement et d'épuration des eaux pour un seul puits ou pour un ensemble de puits.*
En région Rhône-Alpes, région méditerranéenne qui connaît des épisodes pluvieux extrêmes, les bassins de rétention sont une très mauvaise idée parce qu'on risque d'avoir des débordements, très polluants pour la ressource en eau.

L'autre solution est d'amener directement cette eau très chargée en sel et en produits toxiques vers des stations mais là ça va faire énormément de camions sur les routes.

Si on fait le parallèle avec les exhaures minières, les mines qui ont fermé voici 50 ans dans le sud-est de la France continuent toujours à rejeter de l'eau. C'est cela aussi que l'on aura à gérer : une partie du liquide d'hydro-fracturation va remonter tout de suite, mais on risque d'avoir des remontées sur le long terme. »
Dans la 2e partie du débat M. Ledenvic est revenu sur le problème de l'eau :

Philippe Ledenvic : *« Avant le gel (mis en place par le gouvernement suite à la pression des élus régionaux et des citoyens) il y a huit ou neuf mois, un industriel nous avait approchés pour savoir comment marchaient les demandes d'autorisation de travaux. La question qui avait émergé à l'époque, c'était des problèmes d'eau, en termes de ressource pour la fracturation et, derrière, en termes de pollution, de risques, etc.*

Je ne dirai pas de quel industriel il s'agissait, mais il avait déjà conscience qu'il y aurait des volumes potentiellement importants d'eau qui remonteraient. Et sur le mode de traitement, à l'époque il n'avait pas idée de comment il allait traiter ces eaux.

Ceci pour vous dire l'état de connaissances dans lequel nous sommes par rapport à l'application technique d'une exploration, sans parler de l'exploitation. »

2.2. LES RISQUES LIÉS AUX ADJUVANTS DANS LE LIQUIDE DE FRACTURATION

Bruno Courme : *« On a dit qu'on utilisait entre 500 et 2 500 produits, des listes effarantes circulent. Pour faire une opération de fracturation, vous avez besoin d'un nombre limité de produits : moins d'une dizaine.*

Vous avez besoin de ce que l'on appelle des ***biocides****, des produits pour tuer les bactéries (…) car dans de bonnes conditions de température au fond des gisements, des petites bactéries commencent à produire des gaz que l'on n'a pas envie de voir, parce que ces gaz réagissent avec le gaz exploité et cela fait des précipitations qui bouchent les tuyaux. Donc on met aujourd'hui des bactéricides dans les liquides que l'on injecte. C'est la même chose que ce que l'on met dans les piscines. (…) L'industrie essaye de trouver des techniques alternatives, par exemple des traitements avec des ultraviolets, ce qui permet d'avoir le même effet bactéricide sans ajouter de produit chimique.*

On met aussi des produits ***gélifiants*** *pour s'assurer que les grains de sable injectés par la fracturation restent bloqués dans les microfissures ouvertes dans la roche et des* ***dégélifiants*** *pour qu'une fois la fracturation réalisée le gel soit évacué pour laisser passer le gaz… Aujourd'hui sont (parfois) utilisés des produits qui sont des équivalents du saccharose ou de la gomme de guar. C'est un exemple, je ne dis pas que c'est toujours ce qui est utilisé, mais il y a la possibilité d'utiliser des produits qui sont acceptables.*

Enfin, dernier type de produits : ceux utilisés pour empêcher la précipitation dans les casings ou l'attaque de nos tubes métalliques. Ces produits sont utilisés dans tous les types de puits, que ce soit dans les puits à eau, les puits pour la géothermie, les puits pétroliers. Il faut mettre ces produits quand vous avez une production sur de la longue durée, pour ne pas abîmer vos tubes métalliques, pour justement éviter qu'il y ait des fuites.

La composition du fluide dépend du réservoir de la couche géologique, parce que vous avez toujours une interaction entre les liquides injectés et la couche géologique. Donc il faut avoir fait un puits pour savoir ce que vous allez utiliser exactement comme produits…

Au passage, un mot sur les produits cancérigènes. Aux États-Unis, il a été utilisé dans ces opérations de fracturation du diesel et c'est depuis interdit. (…) Le diesel contient des composés aromatiques volatils. (…) Le fait de trouver des produits cancérigènes (dans les rejets de fluide de fracturation) vient de là.

Il n'est pas question d'injecter des produits de ce type si jamais il y avait une fracturation à faire en France. »

Bruno Rebelle : *« Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ces produits et sur le risque de leur diffusion dans les couches géologique ou dans les nappes ? Avez-vous fait des études sur ces questions-là ?*

Françoise Elbaz Poulichet *: « Nous n'avons pas fait d'étude, d'abord parce que la liste des produits utilisés n'est pas connue. Déjà, il n'y a pas un type de produits utilisés ou un type de fluides : cela va dépendre des endroits, de la géologie du lieu, et de la compagnie. Il y a différentes "recettes" qui sont utilisées. (…) Aux États-Unis, 300 à 400 produits différents sont utilisés, pas tous en même temps.*

Il y a aussi des listes de produits que l'on trouve dans les remontées de produits de fracturation. Cette liste est publiée par l'US EPA (Agence de la protection de l'environnement américaine). On trouve dans cette liste un certain nombre de composés cancérigènes : des aromatiques ; des dérivés du benzène ; des biocides – qui ne sont pas exactement ce que l'on met dans les piscines, en tout cas pas chez moi ; des formaldéhydes.

Il semblerait, d'après le rapport de l'Association de toxicologie en France – qui reprend d'ailleurs le rapport de l'US EPA – qu'il y ait aussi des réactions chimiques qui se produisent au fond du gisement entre ces produits, et que l'on arrive de ce fait à remonter des produits qui sont encore plus dangereux que les

produits initiaux. Dans ce rapport, on cite en particulier le N-Oxyde de 4-nitroquinoléine, composé qui semblerait extrêmement cancérigène.

Mais je voudrais aussi aborder quelque chose dont on n'a pas parlé : les dangers de la nature. Dans les couches où pourrait se trouver du gaz de schiste, on peut également trouver des produits naturels qui sont toxiques. On sait que ces argiles sont généralement très riches en métaux lourds. On peut y trouver des radioéléments, des descendants de la série d'uranium et du thorium. C'est ce qui s'est produit aux États-Unis où l'on remonte avec l'eau pas mal de radium, à des concentrations dans certains cas très au-dessus des normes de potabilité.

Dans le sud de la France, on ne connaît pas grand-chose de ce qu'on pourrait trouver comme éléments polluants naturels dans ces argiles. On sait, par exemple, que l'uranium a été exploité dans la région de Lodève, qui se trouve très près d'ailleurs des schistes de l'Autunien, l'une des cibles potentielles d'exploitation du gaz de schiste. »

Bruno Rebelle : *« Les risques viennent donc à la fois ce que l'on injecte, et de ce que l'on va remonter du fait du mélange qui se fait en grande profondeur. »*

Françoise Elbaz Poulichet : *« Ce que l'on remonte c'est beaucoup de sel, en plus des produits toxiques que nous avons déjà évoqués. Les stations d'épuration des eaux actuelles ne sont pas faites pour traiter le liquide qui remonte des puits. (…) Aux États-Unis, des accidents ont été constatés. La ressource en eau de certaines villes a été tellement polluée que l'on a dû alimenter les gens avec de l'eau en bouteille. »*

2.3. LA FRACTURATION HYDRAULIQUE PEUT-ELLE GÉNÉRER DES SÉISMES ?

Michel Seranne : *« Des questions se posent sur l'intensité des séismes ou des microséismes qui sont produits lors de la fracturation hydraulique.*

En fait, les opérations de fracturation hydraulique produisent des fractures minimes, que l'on peut mesurer. Elles ont des magnitudes extrêmement faibles, tellement faibles qu'elles sont parfois en valeurs négatives. Cela veut dire qu'elles sont de 1 à 10 millions de fois plus faibles qu'une secousse qu'un humain peut détecter, ou ressentir à la surface de la Terre. »

M. Périn-Dureau, un des 5 porte-parole nationaux de la coordination des collectifs citoyens opposés aux gaz de schiste : *« C'est quand même la fracturation qui fait des secousses et qui fait que les vibrations liées à la fracturation amènent des séismes profonds. On nous dit : "Les séismes au niveau du sol, ont des intensités très faibles." Oui, mais au niveau profond des forages les intensités sont beaucoup plus fortes, donc les ruptures sur les forages sont beaucoup plus menaçantes, et c'est ce qui s'est passé dans un certain nombre de cas. »*

Michel Seranne : *« La question est de savoir si cette fracturation hydraulique peut induire la réactivation de failles tectoniques qui existent là depuis toujours. Il y a finalement très peu d'études à ce sujet.*

Une étude a été faite, et publiée l'année dernière, sur le cas de séismes enregistrés à côté de Dallas au Texas à proximité des champs d'exploitation de gaz de schiste.
Ce sont des séismes de magnitude de 2,3 à 2,5 au maximum, c'est-à-dire qui sont à la limite du ressenti de la population. Il a été démontré qu'il s'agissait en fait du rejeu d'une faille qui existait, mais cette faille a rejoué non pas suite au procédé de fracturation hydraulique, mais à cause de l'injection des fluides de reflux qui avaient été récupérés sur les sites d'exploitation et réinjectés dans des forages anciens à 4 ou 5 kilomètres de profondeur pour s'en débarrasser. C'est donc l'injection continue de ces fluides dans les couches profondes qui a permis la lubrification de cette faille préexistante, et qui a rejoué à ce moment-là. »

Bruno Rebelle : *« Encore une fois, des conséquences de mauvaises pratiques ? »*

Michel Seranne : *« Je ne pense pas que l'on puisse dire que c'est une mauvaise pratique. On pourrait même dire que c'est quelque chose – je vais pousser le bouchon un peu loin – de positif puisqu'en lubrifiant cette faille, on lui a permis de rejouer alors qu'elle était peu chargée d'un point de vue énergétique. Si on ne l'avait pas fait, les contraintes tectoniques auraient continué à s'accumuler au cours des décennies et des siècles, et lorsqu'elle se serait relâchée on aurait eu un séisme beaucoup plus important. »*

Bruno Courme *: « Deux remarques complémentaires. D'une part, en France il est interdit, sauf dérogation, de réinjecter de l'eau, des fluides. C'est une pratique autorisée au Texas, et interdite par exemple dans le nord des États-Unis.*

Bruno Rebelle : *« Dérogation dans quelle situation ? »*

Bruno Courme : *« Cela se discute avec l'administration, mais aujourd'hui on n'envisagerait pas de le faire. »*

2.4. L'IMPACT DES GAZ DE SCHISTE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

On sait aujourd'hui à peu près ce que pèse en carbone un litre de pétrole ou un litre de gaz conventionnel mais il est, à ce jour, très difficile d'avancer un chiffre précis pour les gaz de schiste. La combustion du gaz conventionnel ou non conventionnel reste moins émettrice que la combustion du charbon. Mais selon une étude réalisée par une équipe scientifique de l'université de Cornell aux États-Unis, si l'on additionne les émissions des gaz à effet de serre de toutes les étapes de la filière d'extraction des gaz non conventionnels, cette filière pourrait se révéler aussi néfaste pour le climat que l'extraction et la combustion du charbon qui, pour rappel, est le combustible le plus émetteur de gaz à effet de serre.

www.technologyreview.com/blog/energy/files/39646/GHG.emissions.from.Marcellus.Shale.April12010%20draft.pdf

Bruno Courme remet en cause les résultats de cette étude et assure que d'autres études aboutissent à des résultats très différents. Cependant, Total n'est pas en mesure de fournir les références de ces études qui donneraient des résultats différents.

Bruno Courme : *« Il (ce rapport) est très contesté, nous avons du mal à le considérer comme objectif (…) car les chiffres obtenus par les industriels aux États-Unis sur un certain nombre de données que les universitaires utilisent ne sont pas les mêmes. Ces différences concernent en particulier les fuites constatées sur les puits. Ils constatent des fuites lors de la production qui sont 20 fois inférieures aux chiffres cités par l'étude. (…) »*

Bruno Rebelle : *« Une étude précise et incontestable du bilan carbone des gaz de schiste a-t-elle été faite aujourd'hui ? Cette étude est-elle disponible ? »*

Bruno Courme : *« À notre connaissance, non. Je crois que certaines sont en train d'être faites – au Canada notamment –, mais cela va dépendre en fait de chaque site d'exploitation. Il faut faire le bilan complet. »*

⊙ À ce jour, nous n'avons donc pas de réponse claire sur les avantages que pourraient représenter l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans une stratégie de lutte contre les changements climatiques.

Les seules données disponibles, contestées par les industriels, font état d'émissions de gaz à effet de serre du gaz de schiste équivalentes à celles du charbon.

2.5. LES NUISANCES LOCALES

2.5.1. Un trafic important de camions

L'extraction des gaz de schiste entraîne, avant et après les opérations, un trafic important de camions pour amener le matériel de forage, l'eau, les ingrédients, le sable, pour évacuer les eaux de rejet très toxiques et pour évacuer le gaz lorsque la pose de pipeline n'est pas faisable. Ce trafic important de camions représente un risque en termes de pollution de l'air, donc de santé publique et de sécurité routière. Il dégrade les infrastructures routières, dont l'entretien est à la charge des collectivités locales.

2.5.2. Un impact paysager préoccupant

La nature même de l'exploitation des gaz de schiste impose de multiplier les puits de forage pour « quadriller » le gisement de points à partir desquels seront effectués des forages horizontaux qui draineront le réservoir exploité. Quand il faut un puits pour exploiter un gisement conventionnel, il en faut plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine, pour un gisement de gaz non conventionnel. De facto, les emprises au sol sont bien plus importantes que pour une exploitation conventionnelle. Par conséquent, l'impact paysager est bien plus important.

Par ailleurs, chaque puits est un chantier qui engendre **du bruit et des nuisances.**

3. QUELLE COMPATIBILITÉ AVEC LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

3.1. L'INTÉRÊT GÉNÉRAL VERSUS L'INTÉRÊT DE COURT TERME

Après avoir analysé les impacts environnementaux, le débat s'est concentré sur les effets de l'extraction des gaz de schiste sur l'économie locale et sur la compatibilité entre l'extraction des gaz de schiste et les projets de développement portés par les territoires concernés.
Cette question est apparue de manière d'autant plus aiguë que les permis touchent des régions dont l'économie rurale repose sur un équilibre subtil et fragile entre agriculture, tourisme, artisanat et petite industrie.

Philippe Mundler, économiste du monde rural et de l'environnement, chercheur au Laboratoire d'économie rurale de l'ISARA : *« Il y a eu un changement au cours des 20 ou 30 dernières années. On est passé d'une politique d'aménagement national à une politique de développement des territoires. (…) Pour une grande majorité des gens qui sont dans cette salle, le problème de l'exploitation des gaz de schiste est un problème territorial. C'est un élément fondamental.*

(…) Autour de cette problématique, on a affaire à des territoires qui pour l'essentiel sont des territoires ruraux, dont la fragilité économique a été repérée dans une grande quantité de diagnostics ayant pu être faits : croissance démographique faible, infrastructures rares, population vieillissante, etc. (…) Et on a affaire à des territoires qui sont en train de miser sur une différenciation qualitative à partir de leurs ressources.

Ces ressources, c'est un patrimoine social, humain et naturel, qui est valorisé à travers des activités agricoles, des services touristiques, résidentiels, etc.

On a donc des territoires qui essayent de transformer leur fragilité, face à une économie mondialisée de grande production, en force à partir de leurs propres ressources. »

Le débat a révélé les ambigüités qui peuvent apparaître entre une logique de développement local fondée sur la mise en avant du patrimoine social, culturel et naturel des territoires et une exploitation de ressources locales qui échappe en grande partie au contrôle local.

Mariette Cuvelier, présidente du Conseil local de développement des territoires : *« Nous avons réalisé une charte de territoire, dans laquelle nous avons interdit deux choses : les prélèvements d'eau, et toute injection, toute pollution chimique sur nos territoires. Cette charte a été votée à l'unanimité par les élus du territoire et les citoyens du territoire. Est-ce qu'une charte de commune est opposable ? Quel est le cadre juridique dans lequel on se situe ? »*

Hélène Bras : (Mme Bras prend l'exemple du parc national des Cévennes où un permis d'exploration avait été accordé) (…) *« C'est un exemple que je donne toujours : quand on a un problème de permis de construire dans le périmètre du parc national des Cévennes, pour changer la couleur des volets il faut demander un nombre d'autorisations absolument incalculable, de sorte que l'on renonce à demander les permis de construire. En revanche (dans le cadre d'éventuelles explorations de gaz de schiste), les entreprises ont des autorisations qui couvrent l'intégralité du parc. À noter un problème de cohérence, puisque dans le même temps la France demande le classement à l'Unesco de parc national des Cévennes.*

Sur la question de l'opposabilité ou pas des chartes communales, cela va même beaucoup plus loin, car la vraie question qui se pose c'est le retoilettage ou la réécriture presque intégrale du Code minier. On a un texte qui est extrêmement ancien – 1956 –, qui était adapté à la France coloniale qui allait exploiter notamment les gisements africains. Aujourd'hui (ce Code) est absolument défaillant. (…)
La loi Grenelle 2, votée le 10 juillet 2010, c'est-à-dire quelques mois après l'attribution des permis, nous dit qu'il y a des procédures à respecter, notamment d'enquête publique, dès lors que nous sommes en l'état de travaux qui sont susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement. (…)

Tout cela n'a pas été le cas lors de l'attribution des permis, et on peut s'inquiéter aussi de ce qui se passera dans l'avenir. Il n'est absolument pas certain que l'on ait ces garanties réglementaires, notamment quand vont être demandées les autorisations spécifiques de forage dans le cadre de l'expérimentation. (…) »

Philippe Ledenvic : *« On travaille avec un Code minier qui date de 200 ans, qui naturellement ne répond pas aux questions d'aujourd'hui. Toutes ces questions se posent réellement depuis la décentralisation en 1980. Le Code minier n'a, lui, pas fondamentalement bougé dans sa philosophie : ce qui est au-dessus du sol est décentralisé, ce qui est dessous c'est un autre régime, totalement indépendant. »*

3.2. LES BÉNÉFICES PRIVÉS ET LES CHARGES COLLECTIVES

Les échanges portent ensuite sur la cohabitation possible ou impossible entre cette économie rurale particulière et une industrie d'exploitation de type minier, au sens où elle tire ce qu'elle peut du sous-sol et se retire une fois que le gisement est épuisé, sans se préoccuper du devenir du territoire concerné.

Sont notamment rappelés les impacts mentionnés précédemment sur l'eau, sur les paysages, sur les infrastructures. Ces impacts semblent sans commune mesure avec les bénéfices que pourraient escompter les collectivités locales et les habitants des territoires concernés. De nombreuses questions sur le partage du bénéfice de cette exploitation sont restées sans réponses, du fait même que le cadre juridique n'est pas, sur ces points-là, en faveur des collectivités locales.

Un élu a d'ailleurs questionné le représentant de l'État, M. Ledenvic, sur les dispositifs prévus en cas de préjudice que pourraient subir les collectivités (par exemple du fait d'une pollution majeure).

Philippe Ledenvic : *« La difficulté que nous pose le Code minier (qui régit l'exploitation des gaz de schiste) et à laquelle nous ne sommes pas habitués avec le droit de l'environnement actuel, c'est que les demandes d'autorisation de travaux se font sur un mode déclaratif et ne nécessitent donc pas d'enquête publique. Cela veut dire que nous avons deux mois pour nous retourner, pour effectivement essayer dans la mesure du possible et avec des arguments de droit, de dire si cela nous va ou pas.*

Qui plus est, dans les démarches classiques concernant les installations à risques – les installations Seveso, les décharges, les carrières –, il existe des dispositifs de garanties financières en cas de problème.
Ce sont des choses qui n'existent pas ici (pour les sites d'exploitation de gaz de schiste). »

M. Jarry, FRAPNA : *« Que propose l'entreprise Total comme assurance financière si, par exemple, 1,2 million de personnes de la région lyonnaise se trouvaient privées d'eau du fait d'un problème généré par l'exploitation des gaz de schiste ? »*

Bruno Courme : *« Je vais prononcer un gros mot, qui est l'Erika : Total a tout payé, même si on n'est pas forcément d'accord avec le jugement. »*

Bruno Rebelle : *« Attention, terrain glissant ! Total n'a accepté de payer qu'après avoir épuisé les différents recours, après avoir activé les fonds mutuels de compensation comme le Fipol, et surtout en réponse à une très forte pression citoyenne ! »*

Bruno Courme : *« Terrain glissant, je suis d'accord. Je n'ai pas de réponse toute faite, mais l'exploitation des gaz de schiste n'est, sur ce sujet, pas un cas particulier. Je concède que je ne connais pas dans le détail les dispositifs d'assurance qui sont prévus par l'entreprise. Je peux vous proposer de voir en interne ce qu'il en est et de vous transmettre les informations. Mais ce n'est pas un cas qui serait nouveau pour nous. (…) Et la compagnie pétrolière paye in fine tout de même, parce que c'est elle qui a la poche profonde… »*

Hélène Bras : *« Poser la question de l'assurance, cela suppose que l'on considère que le risque peut se réaliser. Donc c'est effrayant pour tout le monde. Aucune compagnie d'assurances ne veut endosser ce risque, parce qu'on a une totale méconnaissance de la hauteur et des conséquences du risque.*
Encore une fois il est intéressant de comparer avec la question des OGM : aucune compagnie d'assurances ne garantit le risque d'une dissémination d'OGM dans la nature. Et on se retrouve un peu dans le même cas à l'heure actuelle avec les gaz de schiste puisque, s'il y a des dommages notamment souterrains sur les eaux, dommages qui peuvent être immédiats mais aussi à long terme, il y aura des batailles d'experts à n'en plus finir pour savoir quelle est la cause du dommage : Est-ce la fracturation, est-ce après, un produit, un producteur défaillant, est-ce Total, Halliburton, un autre sous-traitant, etc. ?
Il est donc préoccupant de se dire qu'il n'y a pas d'assurance, alors que précisément on sait que le risque peut se concrétiser. »

Bruno Courme : *« Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'assurance, mais que je n'en connaissais pas les mécanismes de manière détaillée. »*

3.3. LES CONDITIONS D'UN CONTRÔLE CITOYEN POUR RECRÉER DE LA CONFIANCE

Le Code minier français le stipule : ce qui est en dessous du sol relève de la responsabilité de l'État, et ce qui est au-dessus relève de la responsabilité des propriétaires fonciers et des collectivités territoriales. Ainsi, si le gouvernement décide qu'il est nécessaire d'exploiter les gaz de schiste, il peut aller à l'encontre des décisions territoriales.

Mais au-delà de cette tension liée au fondement délétère du Code minier, la colère citoyenne a surtout été générée par le fait que les décisions prises par le ministère de l'Écologie, à l'époque géré par M. Jean Louis Borloo, l'ont été sans aucune transparence.

C'est ce que condamne le président de la Région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne : *« À l'origine de la mobilisation des populations, des décisions prises en catimini et une volonté délibérée de cacher aux Français les conséquences des décisions prises par M. Borloo. C'est cette façon de faire qui explique la violence des réactions au sens civique du terme et une très forte mobilisation : on ne peut plus gérer la société de cette façon-là. »*

L'animateur relance donc le débat en faisant l'hypothèse que cette exploitation de gaz de schiste puisse être réalisée proprement, et en interrogeant alors les participants sur les éléments qu'il serait nécessaire de mettre en avant pour restaurer la confiance et l'acceptabilité de cette industrie.

Bruno Rebelle : *« Quelles mesures seriez-vous prêts à mettre en avant, en tant qu'industriel – et c'est une question que l'on pourra poser à l'État ensuite – pour créer de la confiance et créer les conditions d'un contrôle citoyen efficace ? Comment intégrez-vous l'idée d'un tiers expert ? »*

Bruno Courme : *« Aujourd'hui, ce que l'on a un peu de mal à faire passer comme message c'est qu'on est très loin d'éventuelles opérations. Donc on n'a pas de réponse toute faite à votre question. Nous sommes ouverts. (…) Il n'y a pas de solution sur l'étagère à proposer, mais il faudra la trouver dans la discussion avec les parties prenantes. Nous en sommes convaincus. »*

Michel Seranne : *« Sur cette question de la transparence et du contrôle, nous avons été, à l'université de Montpellier au CNRS, parmi les premiers scientifiques à proposer un document quand nous avons senti que nous pouvions jouer un rôle dans ce cadre-là.*
Nous sommes des scientifiques, des universitaires. Nous avons certaines compétences qui peuvent nous permettre de porter un jugement, ou une évaluation en tout cas, sur des dossiers scientifiques, qui sont très techniques. Nous avons proposé de nous positionner en tant qu'intermédiaires entre les compagnies, les décideurs ou les politiques, et les citoyens.
C'est une position qui a apparemment reçu pas mal d'échos positifs, si j'en juge par les réponses que nous avons eues dans les différentes réunions auxquelles nous avons participé, et je note que cette position a également été reprise dans le rapport ministériel. »

Mariette Cuvelier : *« Je voudrais vraiment que l'on réfléchisse à revoir non seulement les autorisations du Code minier, mais aussi le dialogue citoyen. On ne peut plus, avec un irrespect total des territoires, arriver et poser des projets industriels chez nous comme cela. Ce n'est plus possible. Allez-vous aussi, au niveau de l'État – puisqu'on est en plein débat sur les politiques territoriales –, faire en sorte que l'on existe ? »*

Philippe Ledenvic : *« Parfois, des projets qui arrivent sur des territoires ne sont pas considérés par les territoires correspondants comme opportuns pour un certain nombre de raisons. (…). La loi prévoit que l'utilité publique peut être déclarée par décret, après un long processus de débats publics, de concertations, etc. Parfois l'utilité publique peut être prononcée ou déclarée en tenant compte parfaitement de cela, mais parfois cela aboutit à des décisions qui ne le sont pas totalement. (…) Tout cela découle d'un dispositif législatif et réglementaire qui définit ce qu'est l'utilité publique et dans quel cadre elle a vocation à être prononcée et déclarée. »*

Force est de constater que dans le cas présent, le débat sur l'utilité publique nationale de l'exploitation des gaz de schiste– ou de son inutilité – n'a tout simplement pas eu lieu.

4. PEUT-ON SE PASSER DE CETTE RESSOURCE ?

4.1. QUEL SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE POUR DEMAIN ?

En reprenant la fourchette basse des estimations du potentiel des trois permis octroyés jusqu'à maintenant, il apparaît que la ressource représente tout de même dix ans de consommation nationale de gaz. Sans nier les attentes spécifiques des territoires en terme de développement local et de préservation de leur cadre de vie, il n'est pas possible de faire l'économie d'un débat sérieux sur l'intérêt que représente – ou que représenterait – l'exploitation de ce gisement pour le pays, pour sa souveraineté énergétique, et plus trivialement pour sa balance des paiements.

En d'autres termes, est-ce que la France, qui aujourd'hui importe 98 % de son gaz, peut se passer de cette option ?

Thierry Salomon : *« Si on veut vraiment avoir réponse à votre question, il faut remonter non pas à l'offre d'énergie, mais à la demande : De quoi a-t-on vraiment besoin en matière énergétique ? (…) Essayons donc de regarder ce qui se passe (sur l'offre et la demande) afin de mettre de l'intelligence dans la demande d'énergie, plutôt que de toujours se préoccuper uniquement de produire toujours plus, sans savoir vraiment pourquoi. (…) Quels peuvent être les ressorts de ce que l'on pourrait appeler la transition énergétique ? Une transition qui nous permettra de couvrir nos besoins en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en limitant tous les autres impacts sur l'environnement.*

Cette transition sera fondée sur une politique de maîtrise de la demande, de sobriété et d'efficacité énergétique, et elle s'appuiera sur l'utilisation d'énergies qui sont véritablement des énergies de revenu de la nature (énergies renouvelables) et pas des énergies de stock (les énergies fossiles comme le charbon, le pétrole, l'uranium, le gaz, etc.).

Je rappelle qu'en France on a quelque chose de formidable : sur l'ensemble des six grands types d'énergies renouvelables, nous nous situons parmi les meilleurs potentiels en Europe… en potentiel mais pas vraiment en utilisation. On s'aperçoit que l'on peut arriver à avoir de l'ordre de 70 %, voire plus, de production énergétique faite par les renouvelables.

Bruno Rebelle : *Le développement des gaz de schiste instaurerait-il une compétition néfaste pour les renouvelables ?*

Thierry Salomon : *« Bien sûr, de la même façon que la surpuissance nucléaire durant 20 ou 25 ans a eu un effet d'éviction de l'efficacité et de la sobriété. C'est très clair. J'ai l'impression que le débat sur les gaz de schiste ne nous sert pas à avancer. Le débat et la mobilisation ont servi à ne pas reculer – ce qui est déjà bien –, mais on n'avance pas. C'est vraiment très ennuyeux parce que j'ai l'impression quelque part que sur les deux trains – l'efficacité énergétique et les renouvelables –, la France est en train de rester à quai, et c'est dommage.*

En France, le potentiel d'économie d'énergie représente 50 à 60 % de notre consommation actuelle. Ce qui signifie qu'à service énergétique quasiment identique, c'est-à-dire en ayant supprimé l'ensemble des services superfétatoires, le gaspillage, en ayant fait tous les efforts possibles d'efficacité énergétique, nous pourrions continuer à bien vivre en ayant diminué les besoins énergétiques du pays de 50 %.

Au-delà de ces efforts de maîtrise de la demande, notre scénario de transition s'appuie sur le développement massif des énergies renouvelable et sur le recours au gaz. Ce recours au gaz reste nécessaire dans la phase de transition énergétique, en attendant le développement massif des énergies renouvelables et la réorganisation du réseau électrique.

Mais ce recours au gaz pour la transition énergétique ne signifie pas "davantage de gaz".

En effet il faudra dans le même temps démarrer un grand programme de rénovation énergétique sur l'habitat, le logement, le tertiaire, etc. On s'aperçoit que si un programme de rénovation poussée est mis en place, la quantité de gaz qui sera nécessaire sera stable pour les trente à quarante prochaines années, pour permettre à la fois, la montée en puissance des renouvelables et la sortie du nucléaire sur 25 à 30 ans. »

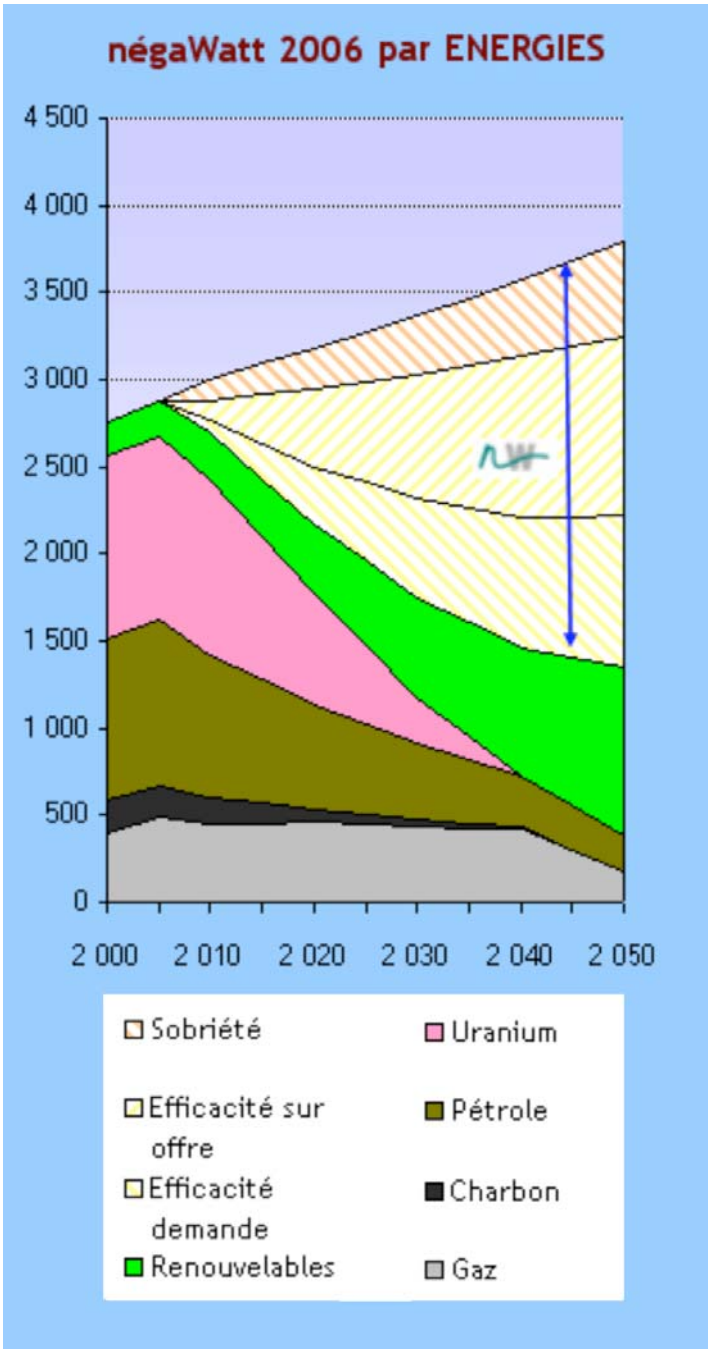

Ce graphique nous montre qu'à confort constant il est possible, avec des efforts significatifs d'économie d'énergie, d'efficacité et avec un fort développement des énergies renouvelables, à la fois de sortir du nucléaire et de diviser par 4 en 2050 nos émissions de gaz à effet de serre.
Ce scénario fait apparaître un long plateau de consommation de gaz, entre 2010 et 2040 avant que cette consommation de gaz ne commence à décroître.

L'analyse de ce scénario permet de relancer la question de la provenance de ce gaz dont nous avons besoin :
Est-ce que l'on continue à accepter que ce gaz soit du gaz d'importation, qui pèse sur la balance commerciale française ?
Ou imagine-t-on utiliser, au risque de certaines nuisances, de certaines pollutions, de certains risques les gaz de schiste exploitables sur le territoire ?

Roland Vially : *« Ce qui m'intéresse dans toutes ces hypothèses, c'est le plateau gaz. En gros, jusqu'en 2045 on va avoir besoin d'autant de gaz que maintenant.*

La question qui est posée, c'est donc : d'où vient ce gaz si on continue de l'importer à raison de 98 % de ce que l'on consomme, et quels sont les risques liés à ces importations ? (…)

Ce qui d'ailleurs serait relativement amusant, c'est que dans ce gaz importé il y ait une partie de gaz de schiste qui ne serait pas produit chez nous mais chez les autres.

Ainsi, on ne ferait que reporter (ailleurs) les problèmes de risques et de pollutions (liés aux gaz de schiste). »

4. 2. LES GAZ DE SCHISTE : UN FACTEUR D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ?

Une intervenante s'interroge sur le fait que les permis d'exploration des gaz de schiste relèveraient d'une volonté politique de la France de renforcer son indépendance.
Si effectivement l'on considère l'intégralité du potentiel exploitable, si l'on fait la preuve que l'extraction ne génère pas de nuisances ou de risques supérieurs aux bénéfices escomptés, si l'on démontre que le bilan carbone des gaz de schiste est suffisamment attractif… alors on pourrait considérer qu'il y aurait un certain avantage « national » à exploiter les gaz de schiste. Mais les débatteurs soulignent que ce raisonnement repose sur un grand nombre de « si », sur trop d'hypothèses encore mal cernées aujourd'hui.

Thierry Salomon : *« Je trouve que cette notion d'indépendance énergétique est vraiment quelque chose qu'il faut creuser. On l'a bien vu au niveau du nucléaire : selon le mode de calcul, certains considèrent que nous sommes en France à 50 % d'indépendance énergétique. Dans ce calcul on prend en compte dans notre indépendance énergétique les 900 milliards de kWh de perte que l'on envoie dans l'eau, les rivières, du fait de la chaleur perdue dans les centrales nucléaires et des pertes de tension sur le réseau électrique, etc. D'autres, faisant un calcul un peu plus sérieux, raisonnant uniquement en énergie finale (c'est-à-dire l'énergie effectivement utilisée par les entreprises, les services et les particuliers) le taux d'indépendance énergétique permis par le nucléaire n'est alors que de 8 %.*

C'est la même chose pour le gaz de schiste. Il faudra vraiment que cette question soit creusée et qu'on ne lance pas des chiffres n'importe comment, sinon cela polluera le débat sur cette question fondamentale. »

4. 3. DISPOSE-T-ON DES CONNAISSANCES SUFFISANTES ?

À l'issue de la conférence et après analyse de la littérature disponible sur les gaz de schiste, le constat qui s'impose est que l'on manque encore cruellement, aux niveaux national mais aussi international, d'informations, de retours d'expériences, d'études indépendantes, de savoir-faire pour gérer les risques environnementaux.
Il est dès lors illusoire de vouloir statuer en toute connaissance de cause sur l'intérêt ou pas d'engager l'exploration des gaz de schiste.

Les inconvénients liés à cette exploration et à cette exploitation semblent très supérieurs aux bénéfices.

Philippe Ledenvic : *« Je souhaite simplement rappeler qu'actuellement les permis qui ont été accordés sont exclusivement des permis d'exploration donnant seulement le droit d'engager des recherches sur un territoire donné. Tout ce qui concerne ensuite la réglementation du "comment on fait, comment ça marche, quels sont les risques, et comment ces risques sont gérés", c'est quelque chose qui vient dans un deuxième temps, au moment des demandes d'autorisations de travaux. Les autorisations d'exploiter arrivent bien bien après.*

Ce qui veut dire que nous n'avons pas, à ce stade, d'éléments techniques pour savoir comment cela marche, ce que l'on nous propose, etc. Il n'y a pas donc pas à ce jour d'appréciation technique sur la phase d'exploration (…) »

5. SYNTHÈSES PAR LES ÉLUS RÉGIONAUX

Quatre élus régionaux ont présenté en séance une première synthèse des débats, chacun prenant à sa charge l'un des thèmes abordés.

Sur les risques environnementaux : Corinne Morel-Darleux (Front de gauche)

Les débats très riches auxquels nous avons assisté mettent en lumière des risques encore très mal maîtrisés autour de l'exploration des gaz de schiste : prélèvement important d'eau dans une région où cette ressource est fragile ; risques de contamination des nappes phréatiques par les adjuvants composant le liquide de fracturation ou par des substances toxiques remontées des couches géologiques profondes ; dégradation paysagère ; augmentation du trafic de camions…

Plus préoccupant : il apparaît que l'argument avancé par l'industrie pour dire que les opérateurs français sauront exploiter proprement cette ressource ne tient pas. Selon M. Courme, les retours d'expériences des États-Unis ne seraient pas applicables sur le territoire français, puisqu'en France les industriels seront plus vigilants et travailleront mieux. (…)

Pourquoi ferait-on mieux en France, sachant qu'il a été établi que la seule technique connue aujourd'hui est précisément la fracturation hydraulique, dont l'expertise est maîtrisée par des entreprises de services américaines ?

Pourquoi ces industriels seraient-ils plus responsables sur le territoire français que sur le territoire américain, puisque, a priori, ce sont les mêmes multinationales soumises à peu près aux mêmes impératifs et qui évoluent dans le même type de système économique ?

Ce constat préoccupant pose donc la question du contrôle citoyen afin que les choses ne soient pas laissées au bon vouloir des industriels. »

Sur les enjeux socio-économiques : Michèle Eybalin (Parti socialiste)

« J'avais beaucoup d'espoir au démarrage du deuxième atelier, puisque M. Mundler avait posé une question intéressante en nous disant que les territoires choisis, en tout cas les premiers, sont des territoires ruraux fragiles, qui ont misé sur une politique de qualité pour leurs ressources naturelles : ressources patrimoniales, ressources culturelles ; et en se demandant en quoi l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste pouvaient contribuer à améliorer leurs ressources et comment ces territoires pourraient préserver un cadre de développement de qualité ?

Nous avons insuffisamment traité cette question même si plusieurs personnes ont effectivement apporté un regard sur les questions de territoire, de citoyenneté, de développement local les efforts engagés pour harmoniser l'offre et les demandes locales. Nous avons constaté une véritable tension entre des politiques ou des projets imposés du national, voire de l'international, et des projets élaborés sur les territoires par les élus locaux, les citoyens et leurs partenaires, en respect de règles démocratiques et dans des démarches de décentralisation qui sont de plus en plus importantes sur ces territoires. (…).

Le message que je souhaite transmettre aujourd'hui, c'est que cette question d'exploration et d'extraction des gaz de schiste va bien à l'encontre d'une politique de développement des territoires que nous connaissons. »

Sur les questions énergétiques : Benoît Leclair, vice-président énergie climat (Europe Écologie les Verts)

« Nous nous sommes en particulier interrogés sur l'intérêt que pouvaient éventuellement présenter les gaz de schiste dans le mix énergétique français. Il ne nous a pas été possible d'obtenir un éclairage précis sur le bilan carbone des gaz de schiste. Les seuls chiffres disponibles, contestés par l'industrie, montrent qu'il faudrait plutôt comparer ces gaz de schiste au charbon. Si une telle donnée se confirmait, il est évident que cette exploitation serait une très mauvaise option au moment où nous devons réduire singulièrement nos émissions de gaz à effet de serre. Je pense qu'il y a vraiment un sujet à creuser car on ne peut aujourd'hui avoir les idées claires sur ce point.

En revanche nous avons eu un consensus assez fort sur la nécessité d'engager au niveau national un scénario de type Négawatt, mettant en avant des efforts conséquents de sobriété et d'efficacité énergétique, et faisant à terme une très large place aux énergies renouvelables. Ce scénario permettrait à la fois d'atteindre le facteur 4 en 2050 et de sortir du nucléaire en 25 ou 30 ans. Ce scénario requiert une quantité de gaz équivalente à celle d'aujourd'hui, pendant la période de transition. Il ne serait donc pas nécessaire de développer l'exploitation de nouveaux gisements de gaz, notamment en utilisant les ressources potentielles de gaz de schiste.

L'idée éventuelle de privilégier des ressources locales (gaz de schiste du sud-est de la France) devrait être abordée dans le cadre d'un débat plus global sur la politique énergétique mondiale, que nous n'avons pas détaillée faute de temps. Cette question nécessiterait d'avoir une approche large sur l'évolution des consommations énergétiques mondiales.

Cependant, la question de l'indépendance énergétique, plusieurs fois posée par notre animateur, n'a guère soulevé de remarques et n'a fait l'objet d'aucune position claire, hormis celle consistant à dire qu'il serait peut-être malvenu de consommer du gaz de schiste produit ailleurs que chez nous, au seul motif que nous ne voudrions pas exploiter nos propres gisements. »

Sur les enjeux juridiques et politiques : M. Olivier Keller (Europe Écologie les Verts)

« En matière de politique énergétique et d'impact de cette politique sur nos territoires, il ne peut y avoir deux responsabilités. L'État a cette responsabilité, les maires des communes et les communes ont cette responsabilité. Ce qui veut dire qu'il faut partager la responsabilité, et pas seulement les royalties que l'extraction éventuelle pourrait produire sur un territoire. Cette responsabilité est indissociable du droit que peuvent exprimer nos territoires, le droit de choisir un mode de développement ou une politique énergétique. Actuellement, les instruments de droit ne sont plus adaptés. L'État peut statuer sur l'utilité publique de l'exploitation en s'appuyant sur le Code minier. Mais comme le Code minier ne peut pas répondre aux attentes des collectivités et des citoyens, on a proposé à nos parlementaires de faire une loi. Mais ce n'est pas comme cela que l'on construit une société.

Pour aller plus loin nous revendiquons, pas seulement pour notre territoire mais pour tous les territoires, que de nouvelles dispositions soient proposées pour protéger les biens publics, et nous considérons que la gestion d'un territoire local relève du bien public, parce que ce territoire local dépend de ressources qui sont elles mêmes des biens publics comme l'eau. Et l'eau c'est la vie !

Enfin, il nous faut aussi de nouveaux mécanismes pour réguler ou interdire des activités qui génèrent des impacts irréversibles ou des conséquences qui ne sont pas assurables.

Sur ces points notre débat n'a fait, en toute logique, qu'ouvrir de nouvelles questions. »

6. QUELLE SUITE DONNER À CE DÉBAT ?

Les représentants des collectifs citoyens anti-gaz de schiste ont fait part de leurs attentes sur la suite à donner à ce débat, en soulignant les points sur lesquels il était urgent de poursuivre le débat dans la Région :

- Nécessité d'approfondir la question de la fragilité des territoires face aux décisions nationales.
- Nécessité d'informer le plus précisément possible les Rhônalpins afin de les rassurer sur ce qui se passe au niveau national, et bien sûr au niveau régional. Les collectifs attendent de la Région qu'elle fasse pression sur les industriels et sur le gouvernement pour obtenir le maximum d'informations, par exemple le calendrier des prochaines étapes.
- Nécessité d'informer les Rhônalpins : la Région doit faire preuve d'une transparence totale dans le respect de la population et de la démocratie.
- Encouragement de la région Rhône-Alpes à discuter avec les autres Régions de France, de façon à ce que des débats comme celui-ci soient également tenus dans d'autres régions.

CONCLUSION PAR LE PRÉSIDENT JEAN-JACK QUEYRANNE

Cette conférence-débat a été très riche et démontre bien que nous sommes encore loin d'avoir en notre possession tous les éléments pour réfléchir sereinement et en toute connaissance de cause sur un sujet aussi complexe que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, et plus généralement sur la politique énergétique que nous souhaitons à moyen et long terme.
Qu'est-ce qui va se passer maintenant ?

Après le vote de la loi, il y aura un probablement un recours au Conseil constitutionnel.
Cela fait partie du jeu mais je crains que ce recours n'ait pas de vrai fondement juridique, même si je vais le signer. Ses chances de réussite sont modestes. Deux éléments me semblent aujourd'hui particulièrement inquiétants.

Tout d'abord, cette loi est conçue pour gagner du temps. L'abrogation des permis, telle qu'elle était à l'origine dans la proposition de loi, n'y figure plus maintenant. Les sociétés doivent déclarer qu'elles font appel à la fracturation hydraulique pour que leur permis soit éventuellement abrogé. Donc on peut penser que les sociétés pétrolières joueront sur les mots, même si M. Courme, de Total, comme M. Seranne, chercheur au CNRS, nous ont bien expliqué qu'il n'existe pas d'autres techniques connues à ce jour que la fracturation hydraulique. À partir de là, leur objectif sera de gagner du temps pour maintenir le permis et attendre des jours meilleurs. C'est ma première inquiétude.
La mobilisation citoyenne va et doit donc continuer. Elle est indispensable pour maintenir une vigilance démocratique.

Le deuxième point qui m'inquiète, c'est l'ambiguïté dans le texte tel qu'il est aujourd'hui.
Qu'est-ce qui ce cache derrière le mot "recherche" ? La commission censée assurer un contrôle citoyen sur lesdites activités de recherche est très ambiguë dans sa constitution. Pour vous donner un exemple, seulement deux parlementaires – un député et un sénateur – y participeront. On ne retrouvera pas dans cette commission la diversité des représentations politiques. On ne retrouvera pas non plus la diversité des acteurs de la société. Il n'y aura pas d'organisme de santé par exemple. L'affaire n'est donc pas terminée. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, la loi qui sera votée ne bloque pas complètement le processus. Il reste beaucoup d'ambiguïté.

Plus généralement je voudrais dire que ce débat est une première, un coup d'envoi utile. Il en faudra d'autres pour approfondir cette question, comme vous l'avez demandé, et il en faudra aussi d'autres sur d'autres sujets de société. Je pense notamment aux enjeux énergétiques.

Sur les questions d'énergie, on a vécu pendant longtemps sur le fait que l'énergie, moteur de la société industrielle, était très abondante, bon marché, qu'elle était en même temps l'un des piliers de la société de consommation, du confort, du bonheur, du bien-être. On se rend compte maintenant que ce n'est plus aussi simple. Les débats sur l'énergie deviennent des éléments forts d'interrogation de l'opinion, d'interrogation sur la ressource, sur ce que cela va coûter, mais aussi sur le modèle de développement. Avant, on disait "on appuie sur un bouton, l'électricité arrive ; on va à la pompe, on a de l'essence." Maintenant, il y a une interrogation très forte de nos concitoyens, et le gaz de schiste nous le montre, au-delà de la préoccupation que vous avez exprimée.

Mon sentiment est que sur ces questions énergétiques, on ne peut plus fonctionner suivant le modèle ancien. Aujourd'hui, s'il n'y a pas un consensus large de l'opinion publique, ne pourront plus être imposées des solutions techniques et économiques. L'actualité autour des gaz de schiste en est une preuve irréfutable.

À l'origine de la mobilisation des populations, il y a des décisions prises en catimini et une volonté délibérée de cacher aux Français les conséquences des décisions prises par M. Borloo. Ceci explique la violence des réactions au sens civique du terme et une très forte mobilisation : on ne peut plus gérer la société de cette façon-là ! Il faut au contraire rechercher des consensus sur ces questions, en particulier sur la transition énergétique non plus en disant : "il n'y a qu'à", "faut qu'on", mais en soulignant, comme nous l'avons fait ici, ce qui peut être fait pour la sobriété et l'efficacité énergétique, pour les énergies renouvelables et pour construire le mix énergétique des prochaines années ?

La région Rhône-Alpes a pris position et j'ai pris position personnellement en tant que parlementaire. Les Régions doivent jouer un rôle de plus en plus important sur ces questions énergétiques qui, demain, seront, on l'espère, construites sur un mode décentralisé, au moins pour une grande partie de la production.

C'est sur le terrain régional que nous gagnerons en économie d'énergie et que nous développerons les énergies renouvelables.

Voilà quelques éléments de la réflexion que nous poursuivrons ensemble. Je m'y engage personnellement. »

www.gazdeschiste.rhonealpes.fr

Région Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02